

Broglie
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Deux, le quatre avril à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe
M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint

M. LEROUGE Christian, M. DESCHAMPS Jean-Yves, Mme TESSIER Laurence,
M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme BRUMENT Magali, Mme HARANG
Vanessa, M. de BROGLIE Philippe-Maurice,
Conseillers Municipaux.

Excusées : Mme COUVREUR Laëtitia,
Mme DEROIN Jennifer qui donne pouvoir à M. de BROGLIE Philippe-Maurice.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 24/03/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

**OBJET : Modification des récompenses attribuées au Concours des
Maisons Fleuries.**

Dans le cadre des Fêtes et Cérémonies organisées par la collectivité, la Commission Environnement – Tourisme – Commerce et Artisanat propose de modifier comme suit les récompenses à attribuer pour le concours des maisons fleuries :

Catégorie Balcons – Façades :

Prix d'honneur : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 60 €
1^{er} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 50 €
2^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 40 €
3^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 30 €
4^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 20 €

Catégorie Jardins :

Prix d'honneur : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 60 €
1^{er} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 50 €
2^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 40 €
3^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 30 €
4^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 20 €

SUPPRESSION de la Catégorie Prestige

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, par 14 voix POUR et 0 voix CONTRE, d'approuver les propositions ci-dessus émises par la Commission Environnement – Tourisme – Commerce et Artisanat.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE.**

Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture

le 08 AVR. 2022
et Publication ou Notification
du

le Maire

